

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-016

Date de convocation : **7 octobre 2025**

Nombre de délégués en exercice : **26**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de membres votants : **17**

L'an deux mille vingt-cinq, le **14 OCTOBRE** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, REMILLY (pouvoir de M. BOISSERIN), FERLET, MARTIN, PASCUAL, GRATALOUP, BOBICHON, COQUARD, DIDELET, BOICHON, GROSSIORD, BOUKACEM, LHOPITAL.

MMES MABON, REVOL, NELIAS,

Secrétaire de séance : M. COQUARD

Objet : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la pose de compteurs de sectorisation

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 12^{ème} programme 2025-2030, définit 5 axes d'intervention dans les territoires :

- Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs :
 - Economiser l'eau pour réduire les prélèvements dans les milieux
 - Organiser et gérer le partage de l'eau entre les usages
 - Mobiliser des ressources de substitution
 - Renforcer la connaissance des pressions de prélèvement sur les milieux naturels
- Favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité
- Améliorer la qualité des eaux des milieux
- Gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable
 - Gérer durablement les services d'eau potable
 - Aider les collectivités rurales à investir au bon niveau
 - Favoriser une gestion globale de l'alimentation en eau potable
 - Aider les collectivités à s'adapter aux enjeux émergents
- Préserver et restaurer les capacités des sols à infiltrer, stocker l'eau et recharger les aquifères

Monsieur le Président rappelle que :

- La nappe du Garon a été classée en ZRE.
- Le SIDESOL a signé le contrat de bassin du Garon porté par le SMAGGA qui permet d'obtenir un engagement de l'Agence de l'Eau pour le financement de certaines actions sur le territoire du bassin versant du Garon pour la période 2022-2024. Le SIDESOL intervient dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau. Ces actions sont en cours de finalisation.
- Un PTGE, également porté par le SMAGGA, devrait être adopté dans l'année.
- Un contrat Eau et Climat est en projet.

M. le Président explique également qu'à l'issue de l'actualisation du schéma directeur, il ressort que la sectorisation actuellement en place est à améliorer. En effet, le réseau est divisé en une soixantaine de secteurs dont 8 sont trop grands pour être efficaces. L'étude préconise, en priorité 1, la pose de 12 compteurs de sectorisation supplémentaires. Le coût est évalué à environ 180 000 €.

L'agence de l'Eau propose, dans son 12^e programme, dans l'objectif de gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable, des aides à hauteur de 50% pour la pose de ces équipements de sectorisation.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 12^e programme, pour la pose de 12 compteurs de sectorisation pour un coût évalué à 180 000 €.

RECU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20251014-2025_016-DE

• **Décide** de réaliser ces opérations sur le réseau d'eau potable (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

• **Décide** de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises, si une consultation complémentaire est nécessaire, que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé tous les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Secrétaire de séance
Didier COQUARD



Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 23/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080786-20251014-2025_016-DE